

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 4 mai 2022

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 70 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre LAGET - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par Sandrine MAUREL - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Julien BERTEI représenté par Corinne BIRGIN - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Mathilde CHABOCHE représentée par Eric MERY - Saphia CHAHID représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHER - Bernard DEFLESSELLES représenté par Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOL représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Etienne TABBAGH - Cédric JOUVE représenté par Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Eric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Pierre LEMERY représenté par Anne MEILHAC - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Marie MICHAUD représentée par Lourdes MOUNIEN - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Benoît PAYAN représenté par Sophie GUERARD - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Lionel ROYER-PERREAU représenté par Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Gilbert SPINELLI représenté par Nadia BOULAINSEUR - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Camélia MAKHLOUFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Mireille BALLETTI - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Romain BRUMENT - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Bruno GILLES - Roger GUICHARD - Sébastien JIBRAYEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Denis ROSSI.

Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monsieur Jean-Marc SIGNES est parti à 15h27 - Monsieur Sébastien BARLES est parti à 15h47 - Monsieur Yves MORAINÉ est parti à 16h32.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 011-210/22/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association TEAM HENRI FABRE - Approbation d'une convention

Information du Conseil de Territoire

DPEATSV 22/20396/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, Ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-D'azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel du territoire. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Le Projet Henri-Fabre est un projet de développement économique et territorial, public et privé, qui a pour objectif de développer un nouveau modèle économique plus collectif et collaboratif sur un territoire organisé répondant aux besoins des entreprises tant en matière d'innovation industrielle, d'infrastructures que de compétences.

Sur le plan économique, l'ambition du projet est de développer un tissu industriel plus innovant et plus compétitif pour accompagner les Donneurs d'Ordres, notamment en ayant des PME qui intègrent dans leurs offres des solutions plus innovantes et des briques technologiques de l'industrie du futur (IdFu) pour améliorer leur compétitivité. C'est aussi profiter de la présence de plusieurs filières sur le territoire pour générer des pistes de croissance et de fertilisation croisée.

Team Henri-Fabre (THF), l'association économique créée en 2015, de présidence et vice-présidence alternée entre Airbus Helicopters et EDF, est avant tout un pôle d'innovation dont la finalité est d'accompagner les entreprises du secteur industriel dans la création de richesse par l'innovation produit, procédés ou systèmes.

Elle se matérialise par un Technocentre disposant de moyens innovants mis à disposition par les entreprises privées. Elle fédère au-delà du territoire de grands donneurs d'ordres et des PME pour accélérer les stades de pré-industrialisation et d'appropriation de procédés innovants.

L'association TEAM Henri-Fabre est soutenue par l'Etat, la Région et la Métropole dans la conduite de ses actions d'intérêt collectif. La constance de ce soutien est un gage de reconnaissance de l'efficacité des actions entreprises.

Les actions que conduira la THF pour l'année 2022 s'orientent autour de 3 grands thèmes et sont déclinées ci-après :

Volet 1 : Innover, accélérer l'innovation grâce à une méthodologie collaborative, agile et multifilières

L'association TEAM Henri-Fabre développe une méthode originale, ouverte et frugale d'accélération de l'innovation par la mutualisation des enjeux entre industriels.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

Dotée d'un conseil scientifique composé de grands Donneurs d'Ordre représentant les différentes filières présentes en Région et d'académiques implantés en Région Sud et les régions voisines, THF fédère les acteurs autour d'enjeux technologiques partagés. De ces enjeux en découle une feuille de route technologique qui se matérialise ensuite par la création de groupes de travail, puis de nouvelles plateformes technologiques ou de projets de R&D partagés.

Ainsi, depuis 2017, plus de 26 projets ont été montés pour un montant de 27 M€ de R&D dans différents domaines de l'industrie du futur, que ce soit dans les nouveaux matériaux, la robotisation, les procédés innovants, l'économie circulaire, l'intelligence artificielle ou la réalité augmentée. Les plateformes mutualisées représentent aujourd'hui plus de 15 M€ de moyens innovants. Elles sont déjà une vitrine dans plusieurs briques de l'industrie du futur et permettent d'aller vers la maîtrise industrielle des technologies clés de l'industrie du futur ou le développement précurseur de nouvelles technologies et nouveaux marchés.

Dans le domaine de la fabrication additive métallique, l'année 2021 a permis à THF de structurer et de déposer un projet en lien avec l'initiative « Maintenance Rapide »: le projet ARQANE, à hauteur de 10 M€, qui a été retenu dans le cadre de de l'initiative FRANCE RELANCE filière stratégique nucléaire, avec un consortium des donneurs d'ordre du nucléaire (FRAMATOME, ORANO, TECHNICATOME, NAVAL GROUP, CEA) de petites structures (INOVSYS, Institut de Soudure), réuni autour d'EDF, avec le soutien du pôle Nuclear Valley. L'année 2022 verra le démarrage du projet.

Volet 2 : Intégrer, accompagner les entreprises dans l'intégration de nouvelles technologies ou procédés

Plusieurs projets dont TEAM Henri-Fabre est chef de file ou coordinateur :

➤ PARCOURS SUD INDUSTRIE

• Depuis 2019, la Région Sud a confié à THF le rôle de coordinateur technique d'un programme ambitieux finançant l'accompagnement à la transformation vers l'Industrie du Futur de 500 TPI et PMI régionales d'ici 2022 : Parcours Sud Industrie. Le dispositif Parcours Sud Industrie 4.0, mis en place en 2019, est la déclinaison du projet national « 10 000 accompagnements vers l'Industrie du Futur ». Ce programme régional est mené par le groupement Industries Méditerranée et ses partenaires : TEAM Henri-Fabre, ARIA Sud, Captronic, CETIM, CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, CCI Nice Côte d'Azur, INOVSYS, System Factory, TVT innovation.

TEAM Henri-Fabre assure deux fonctions principales : la coordination technique du dispositif et la fonction de PMO (gestion de projet).

Le bilan à décembre 2021 de PSI 4.0 fait état de 310 entreprises inscrites sur la plateforme. Sur ces 310 entreprises, 281 d'entre elles ont été intégrées au dispositif :

- 233 diagnostics terminés
- 23 diagnostics en cours
- 59 accompagnements en cours
- 36 entreprises ont reçu un soutien à l'investissement (subvention moyenne de 120 000 euros soit plus de 4M€ octroyés)

A fin décembre 2021, 134 parcours sont terminés. 47% des entreprises inscrites dans ce dispositif proviennent du département des Bouches-du-Rhône. La majorité des entreprises inscrites sont des TPE industrielles (37,9%) ou des petites PME de moins de 30 salariés.

➤ PLATEFORME D'ACCELERATION « PRACCIIS »

TEAM Henri-Fabre a postulé à l'appel à projet national du PIA (Programme d'investissements d'avenir) au dernier trimestre 2020 dans le but d'être le porteur régional de la plateforme d'accélération. Ainsi, le projet PRACCIIS « Plateforme d'ACCélération à l'Intégration de l'Industrie du Futur en région Sud » a été labellisé par l'Etat en juin 2021. La Ministre déléguée à l'Industrie Agnès Pannier-Runacher a souligné qu'il s'agit de la plateforme la plus avancée de France.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

PRACCIIS a pour ambition de transformer durablement les entreprises industrielles régionales et de les accompagner vers l'industrie du futur, pour mieux répondre aux enjeux de leurs marchés. La plateforme offrira gratuitement, pour tous les nouveaux clients, une phase de sensibilisation aux méthodes et technologies de l'Industrie du Futur, mais aussi à l'évolution des marchés économiques, des besoins des clients B2B ou B2C, de manière à aligner méthodes, technologies et perspectives économiques.

Ce programme débutera avec un diagnostic de maturité Industrie du Futur. Il sera établi à chaque entrée dans le dispositif afin de construire avec l'entreprise un programme personnalisé. Grâce à ces sensibilisations et au diagnostic Industrie du Futur, le dirigeant sera épaulé pour initier des projets et cibler les technologies et procédés nécessaires à l'évolution de son entreprise.

Un accompagnement stratégique, de type coaching du dirigeant, pourra également être proposé pour l'aider à prendre les meilleures décisions. La 2e phase du programme lui permettra de tester de manière simple un procédé de fabrication ou de mettre en œuvre des projets pilotes. Il pourra ainsi en évaluer les opportunités et dérisquer son investissement.

Enfin, si ce test s'avère concluant, l'entreprise sera accompagnée dans sa mise en œuvre, par des missions de conseil en intégration, d'accompagnement à la mise en œuvre de nouveaux procédés ou de nouvelles méthodes et de formations adaptées. À la fin de chaque programme – et quelle que soit l'étape finale de celui-ci – une évaluation sera réalisée. Elle permettra de juger de la pertinence et de l'efficacité du programme, mais aussi de mesurer son nouvel indice de maturité industrie du futur.

➤ **PIA PERF HENRI FABRE**

Le Programme d'Investissements d'Avenir PERF Henri-Fabre (Plateforme Emploi Rh Formation) piloté par TEAM Henri Fabre depuis 2017 s'inscrit dans une dynamique depuis 2013 avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le volet Emploi/ Formation. Le PIA PERF Henri-Fabre est un ensemble d'actions portées par les acteurs publics et privés permettant de répondre à l'évolution constante des compétences industrielles : anticipation des besoins, usine à ingénierie de formation, détection et individualisation des parcours de compétences, labellisation de formation.

Le projet était divisé en tranches :

- Tranche 1 : Novembre 2017 à Juin 2019 > marquée par le retard dans la mise en place du consortium et de démarrage du projet. Conscients de ce retard, les partenaires ont néanmoins fourni de vrais efforts sur le début du projet en réorientant d'abord les investissements sur des plateformes existantes prêtes à recevoir les matériaux et en favorisant ainsi l'accès aux futurs bénéficiaires des plateformes.
- Tranche 2 : Juillet 2019 à Décembre 2019 > marquée par la sortie de l'un de ses membres porteurs de l'action 3 (Le CIPEN). Il a été décidé de maintenir l'action 3 dans le PIA PERF avec une reprise par le GIP FCIP sur l'usine digitale Henri-Fabre, et par le CFAI sur l'approche cognitive.
- Tranche 3 : Janvier 2020 à Décembre 2020 > marquée par la Crise COVID19. Cela n'a pas empêché les membres de travailler sur leurs actions, de réorienter certaines dépenses pour permettre de faire levier sur cette crise inédite et de maintenir le rythme du programme.
- Tranche 4 : Janvier 2021 à Juin 2022 : cette tranche marque la fin du projet. Les équipes se concentrent à mettre en place les derniers investissements ainsi qu'à lancer et séquencer les dernières formations du projet.

L'année 2022 sera consacrée à une évaluation finale du projet, de ses indicateurs et de ses retombées sur l'écosystème. Durant cette dernière phase TEAM Henri-Fabre continuera d'assurer la coordination du projet : suivi des masters plans et des engagements financiers, suivi de l'avancement opérationnelle des actions, animation des COMOPs mensuels, lien avec les financeurs du projet.

Sur le domaine de la formation, le PIA PERF a notamment permis l'émergence et la structuration du Pôle formation UIMM Sud à Istres et du Campus d'Excellence des Métiers et des Qualifications de la Région Sud, hébergé au sein du Technocentre. Il sera opérateur de PRACCIIS en mettant à disposition de formations techniques labellisées sur les briques technologiques de l'industrie du futur.

Volet 3 : Développer, faire la promotion de l'attractivité industrielle et développer les opportunités de business.

- L'association dispose de plusieurs relais d'informations digitaux :

EMAILINGS : grâce à la base de données d'environ 5000 contacts la TEAM Henri-Fabre envoie très régulièrement des informations de ses partenaires par le biais d'emailings (événements, veilles technologiques, informations diverses) - environ 2 à 3/semaine – et une newsletter trimestrielle dédiée industrie, dans laquelle elle met en valeur ses partenaires régionaux.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

SITE WEB : L'année 2021 a permis la mise en place d'un tout nouveau site web, plus dynamique et moderne. Le but de l'année 2022 est d'encore plus accentuer les projets industriels à travers des exemples et images précises qui seront mises en ligne sous forme d'article projet sur le site internet. L'année 2022 sera consacrée à son travail approfondi sur la partie technologique et à son actualisation très régulière au regard des projets de THF et de ses écosystèmes.

Une communication sur PRACCIIS est déployée et continuera dans cette continuité en 2022 avec des communications régulières sur les nouveaux arrivants aux projets ainsi que sur son avancée.

- Enfin la TEAM Henri-Fabre organise et/ou participe à des manifestations porteuses de la dynamique de notre territoire :

Sur le Technocentre :

- Journées thématiques (à l'initiative de TEAM Henri-Fabre ou de ses partenaires : CETIM, Pôles de compétitivité, APPIM, RISING SUD, ...) – environ 1/mois
- Visites du Technocentre et présentation de l'écosystème régional - environ 2/semaine
- Accompagnement de projets individuels d'entrepreneurs sur des sujets techniques et/ou institutionnels.
- Evénements de présentations Donneurs d'ordres et PME/TPE offreurs de solutions,
- Workshops OPEN INNOVATION sur des projets régionaux pour répondre à des défis industriels ou technologiques spécifiques,
- Groupes de travail thématiques dans le cadre de notre partenariat avec Medinsoft (présidence la commission Industrie 4.0).

Ces manifestations permettent de comprendre les enjeux des industriels régionaux et de sourcer de nouvelles technologies.

Ces événements sont aussi une clef de succès pour le montage des projets collaboratifs. Aussi, l'association accompagne des entreprises afin de les aider dans leur démarche de diversification marchés et filières et réalise ainsi la mise en relation entre acteurs.

Enfin, ils participent à la reconnaissance de la Métropole comme un territoire d'industries multifilières et à l'attraction d'entreprises et de talents.

En 2021, la Métropole avait soutenu les actions de l'association THF à hauteur de 80 000 euros, pris sur les crédits du budget principal de la Métropole – chapitre 65 – article 65 748 « subventions aux autres personnes de droit privé » fonction 61 – sous politique B320, afin de lui permettre de développer son offre à destination des PME/PMI. En 2021, le budget prévisionnel de l'association hors contributions volontaires s'établissait à 1 251 020 euros, il s'élève en 2022 à 1 588 687 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'enjeu majeur que représente le projet Henri Fabre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement industriel et d'emplois, et conformément aux objectifs stratégiques exprimés dans le cadre de l'Agenda du Développement économique métropolitain ;
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre ;
- L'effort nécessaire pour accompagner les PME du territoire dans la transition vers l'industrie du futur.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération approuvant une convention portant sur l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association TEAM HENRI FABRE.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI